

# La santé en chiffres



15 %

[Août 2017]

**C'est la proportion de personnes de 15 ans et plus qui ont été fortement dérangées à leur domicile par au moins une source de bruit au cours de l'année qui a précédé l'Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015.**

Le bruit environnemental est l'une des formes de pollution les plus répandues. Bien que longtemps considéré comme une simple nuisance, le bruit environnemental est maintenant considéré comme un risque à la santé, particulièrement en milieu urbain, où il peut affecter un grand nombre de personnes. En effet, le bruit peut avoir de multiples conséquences tant physiques (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, pertes d'audition, acouphènes) que psychosociales (nuisance, apprentissage scolaire).

Des mesures de prévention existent et permettent d'agir en amont du problème en tenant compte de l'aménagement du territoire, des horaires des activités et de la mobilité durable (utilisation du transport en commun, du vélo, de la marche à pied dans les déplacements par exemple). Il est également possible d'agir contre le bruit, sur différents facteurs :

- les sources : pneus et surfaces, freins des trains moins bruyants, limites de vitesse;
- la propagation : écrans antibruit, édifices écran, végétation dense optimisée;
- et les lieux de résidence : insonorisation des murs, plafonds et fenêtres.

Pour plus d'information sur la prévention des effets du bruit environnemental sur la santé, rendez-vous sur le Portail santé mieux-être :

<http://www.sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/prevenir-les-effets-sur-la-sante-lies-au-bruit-environnemental/#description>